



Dépistage du cancer du col de l'utérus : mise à disposition de fiches d'information patientes pour les professionnels de santé

L'introduction du test HPV comme test de référence pour le dépistage du cancer du col suscite de nombreuses interrogations pour les femmes. Soucieuse d'aider les professionnels de santé dans leur démarche d'information, la Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV) a récemment mis à leur disposition plusieurs documents pouvant être remis aux patientes pour appuyer les informations orales délivrées.

Il a été montré que **de telles fiches écrites remises en complément d'une information orale permettent d'optimiser l'adhésion des patientes à leur prise en charge et à leur suivi.**

Elles sont en libre accès dans la section professionnels de santé de notre [site internet](#)

La première fiche explique **les modalités du dépistage du cancer du col**. Cette fiche peut être remise à toutes les femmes au moment de leur prélèvement cervico-utérin de dépistage. Elle offre une information simple, mais complète sur les objectifs du dépistage du cancer du col, ses modalités et la suite à donner en fonction des résultats obtenus.

La seconde fiche détaille **les principes de la colposcopie** et permet ainsi d'expliquer son déroulement et ses objectifs à celles qui doivent réaliser cet examen.

La dernière fiche explique les modalités de **la surveillance après traitement des patientes** ayant bénéficié de la prise en charge thérapeutique d'une lésion précancéreuse du col utérin. Elle peut être remise aux patientes au moment de leur visite pré ou postopératoire et complète les informations orales en précisant de façon claire le calendrier de suivi recommandé à ces femmes.

Enfin, les médecins peuvent également télécharger une **lettre type de rendu de résultat anormal** d'un prélèvement cervico-utérin de dépistage. Cette lettre renvoie les patientes vers le site de la SFCPCV. Elles pourront consulter la FAQ où elles trouveront les réponses à leurs interrogations. Ce courrier peut être adressé accompagné de la fiche d'information sur la colposcopie.

La SFCPCV souhaite communiquer largement auprès de tous les acteurs du dépistage du cancer du col (gynécologues, médecins généralistes et sages-femmes) pour qu'ils puissent s'appuyer sur ces documents afin de délivrer une information complète et adaptée à leurs patientes.

À propos de la SFCPCV :

La Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale est une association née en France en 1977 et régie par la loi du 1er juillet 1901. L'association regroupe tous les praticiens de santé qui s'intéressent à la prévention du cancer du col de l'utérus. Son but est d'émettre des recommandations concernant le dépistage du cancer et des lésions précurseurs du col utérin, la pratique de la colposcopie, la prise en charge des lésions dépistées. La SFCPCV participe majoritairement à l'enseignement de la colposcopie et de la pathologie cervico-vaginale en France. Elle a pour objectif de mettre en œuvre une assurance qualité dans la prise en charge des précurseurs du cancer du col, mais aussi d'étendre l'influence de l'école Française dans les pays francophones en Europe et dans le monde en collaboration avec la Fédération Européenne de Colposcopie (EFC) et la Fédération Internationale (IFCPC).